

CAP : un déni du paritarisme !

Les Commissions Administratives Paritaires de l'encadrement supérieur étaient convoquées le 1^{er} avril : la plupart traitaient des avancements de grade, certaines ont confirmé les inquiétudes exprimées par l'UCP à l'issue des discussions, fin 2009, sur les ratios promus/promouvables de la période 2010-2012, et une situation inédite, particulièrement préoccupante est survenue dans la CAP n° 3, celle des ingénieurs des services techniques. En effet, les représentants du personnel avaient annoncé, après la pré-CAP, leur intention de refuser de siéger, pour marquer leur désaccord face à l'absence de prise en compte de leurs demandes et provoquer une nouvelle rencontre avec pour objectif d'obtenir des avancées. A la surprise générale, et contrairement aux pratiques habituelles, l'administration a fait le choix de tenir néanmoins cette CAP, et de prononcer des nominations aux grades d'ingénieur en chef et d'ingénieur général, en l'absence des représentants du personnel. L'UCP considère qu'une telle attitude, qui illustre la volonté de l'administration de se passer de l'avis des organisations syndicales, constitue un véritable déni du paritarisme, particulièrement choquant. De plus, nous la percevons comme une attaque ciblée contre notre syndicat, l'UCP détenant l'ensemble des sièges de représentants du personnel au sein de cette CAP. Nous y reviendrons dans un UCP Flash spécial, qui sera diffusé prochainement et rendra compte de l'ensemble des nominations.

Poursuite de la réorganisation de la DALIAT.

Le CTP de la DALIAT du 17 mars dernier a examiné la réorganisation de services. Elle concerne d'une part des personnels du Secrétariat Général du Conseil de Paris (service du courrier) et du service reprographie de la DRH rejoignant la DALIAT, de l'atelier de signalétique de la DALIAT transféré vers la DPA, d'autre part.

L'UCP a rappelé qu'il convenait de mettre les personnels au cœur de toute réorganisation, en veillant à ce que chaque agent concerné en soit personnellement informé, que leur choix soit respecté et en outre que leur rémunération et droit à l'avancement soient garantis.

Il faut souligner que c'est cette bonne pratique qui a prévalu dans les étapes de ces réorganisations. Par ailleurs, suite aux créations des CSP comptables et de la Direction des Achats, pour les personnels qui ont fait le choix de rester à la DALIAT, est créé le bureau du budget et des marchés par fusion des anciens bureaux des marchés et des ressources financières et du contrôle de gestion. Enfin, la réorganisation du service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de l'agence de Morland passe par la mise en place du cycle de 24 heures et du renforcement de la professionnalisation de ces personnels.

La reconnaissance professionnelle qui en résulte doit se poursuivre par une revalorisation dans les déroulements de carrière, telle a été la demande de conclusion formulée par l'UCP.

Au cours de cette séance, Régis GALLON, Directeur de la DALIAT, a pris l'engagement de tenir des groupes de travail portant notamment sur le débouché de carrière des agents de logistique générale et sur la situation des personnels de ménage.

L'UCP qui avait formulé des propositions dans ce sens ne manquera pas, en participant à ces groupes de travail, de vous informer des orientations prises pour ces personnels.

CASVP : Bilan ARTT : des difficultés !

Les 16 février et 10 mars 2010, le CASVP a réuni les organisations syndicales sur le bilan ARTT dans les structures locales.

L'UCP a, à cette occasion, soulevé un certain nombre de difficultés : application du protocole ARTT (cycles de travail, horaires variables, etc.) pas toujours conforme à ce texte, contraintes d'horaires inhérentes au contact avec le public limitant la possibilité d'accès aux horaires variables, problèmes pour la prise de jours de congés et JRTT, gestion des plannings pour l'encadrement, non prise en compte des dépassements d'horaires, etc.

L'UCP demande que les dépassements d'horaires soient comptabilisés, en ouvrant la possibilité de générer des JRTT, et en garantissant le paiement des heures supplémentaires. Elle a également demandé la mise en place d'une gestion prévisionnelle des CET pour l'organisation des services lors des prises de CET, le remplacement des personnels, l'anticipation des départs, et la possibilité, sur la base du volontariat, de rachat des JRTT. L'administration a admis les difficultés de gestion prévisionnelle et ne s'est pas prononcée sur le rachat des JRTT.

CASVP : Primes, une avancée.

Le conseil d'administration du CASVP, lors de sa séance du 22 mars, a décidé d'ouvrir le bénéfice de l'indemnité de sujétion spéciale et de la prime de service aux pédicures podologues et aux psychomotriciens qui en étaient jusque là exclus. L'UCP se réjouit de cette avancée et continuera à revendiquer l'amélioration des rémunérations des personnels.

Concours et examens.

Candidats admis au **concours interne de technicien supérieur de la Ville de Paris :**

Florence MUSLEWSKI (autre adm.), François Jo (DEVE), Alexia HENRIOT (DPE), Tatiana MALINUR (DEVE).

A toutes et tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45